AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C2119
FR0000062101-DIV22

15 décembre 2025

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

SOCIETE FERMIERE DU CASINO MUNICIPAL DE CANNES

(Euronext Paris)

Le 8 décembre 2025, ont été annoncées les caractéristiques d'un projet d'offre publique de retrait que la Société de Participation Deauvillaise envisage de déposer sur les titres de la SOCIETE FERMIERE DU CASINO MUNICIPAL DE CANNES[1].

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres SOCIETE FERMIERE DU CASINO MUNICIPAL DE CANNES sont applicables.

[1] Cf. notamment communiqué diffusé par la SOCIETE FERMIERE DU CASINO MUNICIPAL DE CANNES le 8 décembre 2025.